

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

N° 25/040

OBJET :

Cycles de travail au CDG 84

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur François LUCAS, Madame Martine DURIEU, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Julien MERLE, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Nicolas PAGET, Madame Valérie MICHELIER.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Nadine DRIES, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, et son suppléant Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX.

Etaient représentés : Madame Geneviève JEAN a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom, Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Frédéric ROUET pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom.

Le CDG a adopté par délibération du Conseil d'administration du 12 décembre 2001 une délibération visant à mettre en place l'aménagement et réduction du temps de travail avec une durée hebdomadaire de 37,5 heures sur 5 jours.

Dans le cadre du plan qualité de vie au travail, il a été proposé la mise en place de trois cycles de travail supplémentaires :

- 37 heures 30 sur 4 jours et demi
- 39 heures sur 5 jours,
- 35 heures sur 4 jours.

Le conseil d'administration lors de sa réunion le 4 juillet 2024 a souhaité qu'une expérimentation soit faite sur un an.

Les directeurs adjoints et responsables de pôle ont transmis un bilan pour leurs agents qui laissent entrevoir un bilan positif pour les agents (4 ont pu reprendre à temps complet) ne mettant pas en difficulté l'organisation des services.

Toutefois, l'application de ces cycles de travail, compte tenu de leur multiplicité doit s'accompagner de plusieurs principes

- Principe de continuité de service public (adaptation temps partiel pendant congé ou absence)
 - Le cycle de travail peut être modifié dans l'année :
- . demande de l'agent pour raison personnelle soumise à l'accord de l'autorité territoriale après avis des responsables hiérarchiques,
 - . Décision du CDG (charges de travail, amplitude horaire, changement de poste, évolution fiche de poste, absences de collègues, continuité du service public en difficulté)

- Le fonctionnement 35 heures sur 4 jours est réservé en priorité aux agents ayant des déplacements journaliers importants.

Ce dossier a été présenté aux membres du CST du 23 septembre 2025 et a reçu un avis favorable.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter les trois nouveaux cycles de travail décrits ci-dessous avec les principes d'application décrits.

Le Conseil d'administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2001 mettant en place l'aménagement et la réduction du temps de travail,

Vu l'avis du CST en date du 23 septembre 2025,

DECIDE à l'unanimité d'approuver la mise en place de ces cycles de travail tels que décrits et dans les conditions explicitées.

Pour extrait conforme,

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
publique territoriale de Vaucluse
Certifie la caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 28.11.25

